

ETTAKATOL

Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés



Programme Ettakatol en 100 propositions

www.ettakatol.org

Présentation

Ettakatol - Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés est une formation politique qui a vu le jour bien avant le déclenchement de la révolution le 17 décembre 2010. En effet, fondé le 9 avril 1994, date de la fête des martyrs, notre parti a aujourd'hui 17 ans d'existence.

Pendant notre parti a été privé de reconnaissance officielle qui ne lui fut accordée qu'après huit années de lutte, soit le 25 octobre 2002. Il a été fondé par des militants qui avaient soif de liberté, de démocratie, de progrès et de justice sociale. De sensibilités politiques diverses : progressistes, syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme, ils sont unis par leur fidélité à la patrie et leur rejet de la dictature, de l'injustice et de l'arbitraire dans tous les domaines, économiques et sociaux en particulier.

Depuis sa formation, Ettakatol a rejeté le pluralisme de façade, refusant de servir d'alibi ou de simple décor démocratique. Ce choix a entraîné son exclusion du paysage politique et médiatique le privant de fonds publics. Son journal « Mouatinoun » ne bénéficiait d'aucun soutien de l'Etat, que ce soit sous forme de subvention ou de publicité. Le parti fut persécuté et marginalisé. Son secrétaire général, le Dr Mustapha Ben Jaafar n'a pu de ce fait se porter candidat à l'élection présidentielle de 2009. Pour avoir refusé de se soumettre au régime totalitaire du président déchu, 17 listes de ses candidats aux élections sur 24 n'ont pas été validées .

Ettakatol est fier de la lutte qu'il a menée sans rémission pour faire triompher les valeurs de la démocratie. Il tire également une fierté légitime de sa contribution à avoir fait germer la révolution de la liberté et de la dignité qui a mis un terme à un régime dictatorial corrompu. Notre parti s'est résolument placé à l'avant-garde des forces qui ont soutenu la révolution, militant pour la réalisation de ses nobles objectifs. En témoigne son refus de participer aux deux gouvernements Ghannouchi, qui n'étaient qu'un prolongement du régime despotique de Ben Ali.

Ettakatol œuvre, depuis sa création, à la réalisation des objectifs suivants : démocratie, justice sociale et consécration de l'identité arabo-musulmane du peuple tunisien. Ces objectifs ont été inscrits dans les documents constitutifs du parti en 1994, et se sont cristallisés à travers l'action militante menée sur le terrain. Nos choix émanent également des résolutions que notre parti a adoptées dans les domaines politique, économique, éducatif, culturel et celui de la jeunesse et qui ont été rendues publiques à l'issue de son congrès du 29 et 30 mai 2009.

Ettakatol dispose de bureaux de fédérations dans les chefs-lieux de tous les gouvernorats et de plusieurs sections implantées dans les délégations. Lors de son congrès de mai 2009, un parti a élu un Conseil national composé de 60 membres et un bureau politique comprenant 13 membres :

Ettakatol a aussi constitué une formation de jeunesse appelée « Organisation des Jeunes Socialistes Démocrates ». Ettakatol est membre actif de l'Internationale Socialiste, du Congrès National Arabe et de la ligue des Partis Démocratiques Arabes. Il entretient des relations de coopération et de fraternité avec plusieurs autres partis dans le monde.

Secrétaire Général : Dr Mustapha Ben Jaafar



ETTAKATOL
Forum Démocratique pour le Travail et les Libertés





Introduction

Le 23 octobre 2011, les citoyens Tunisiens, de Tunisie et de l'Étranger, écriront une nouvelle page de leur histoire, celle de la Deuxième République tunisienne. Ettakatol a été historiquement un parti patriotique dissident (ou opposé à la dictature). Il est désormais la convergence de forces démocratiques qui s'attellent à l'avènement de la seconde République. Ettakatol propose qu'ensemble nous construisions notre vision de cette Deuxième République, qu'ensemble nous apportions des réponses à la crise de valeurs que nous vivons. Ainsi, c'est ensemble, disposition par disposition, que nous écrivons notre Constitution.

Les Tunisiens se sont révoltés pour que les valeurs du travail, de liberté, de justice et de solidarité reprennent leur véritable sens. Ces valeurs, intimement liées les unes aux autres, constituent la philosophie d' Ettakatol depuis sa fondation en 1994. Des aspirations pour lesquelles nos martyrs ont payé de leur vie et qu'Ettakatol concrétisera afin que la Tunisie brille à jamais.

Les Tunisiens vivent dans la hantise du chômage et s'interrogent sur leur avenir et celui de leurs enfants; ils voient une organisation du travail menant à la précarité et se demandent où est la justice sociale; ils voient des pseudo-fonds de solidarité et s'insurgent contre la fracture régionale; ils voient un système gangrené par une corruption généralisée. Aujourd'hui, ils aspirent à une gouvernance démocratique et un État de droit.

Ettakatol propose dès lors une véritable rupture avec les systèmes ayant prévalu pendant 23 ans. Notre projet de société se fonde sur un véritable contrat social, juste et équilibré, articulé sur un développement durable et sur l'harmonie sociale.

Ainsi, notre engagement pour la Tunisie est de bâtir une société démocratique et libre, en mesure de relever les quatre grands défis suivants :

- 1 Bâtir un **Etat de droit** basé sur des pouvoirs et des contre-pouvoirs et instaurer de nouveaux principes de gouvernance
- 2 Construire **une économie solide et solidaire** pour relancer notre compétitivité, réduire les fractures régionales et sociales et valoriser le travail
- 3 Combattre la pauvreté et la précarité et faire accéder les Tunisiens à **une vie digne**.
- 4 Renouer avec **une société citoyenne** pour assurer une gouvernance saine et un cadre de vie harmonieux.

L'enjeu majeur est ainsi de replacer tous les citoyens Tunisiens à leur vraie place, c'est-à-dire au cœur de la société. La politique, l'économie et les institutions de l'État ne seront que des moyens, au seul service du citoyen. Dans cette nouvelle page de la Tunisie, le bien-être et le bonheur du citoyen tunisien seront les seuls objectifs d'Ettakatol.

Notre Programme

1 • Une deuxième République fondée sur une nouvelle Constitution qui conserve les acquis, et rompt avec la dictature

- La Tunisie est un Etat libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la République. La République tunisienne sépare le champ politique du champ religieux et est ouverte sur les valeurs universelles.
- Consacrer la démocratie, assurer la stabilité et garantir la séparation et l'équilibre des pouvoirs.
- Consacrer l'intangibilité des libertés individuelles et publiques, des droits politiques ainsi que ceux liés à l'économie, à la culture et à la justice sociale.
- Instaurer l'Etat de droit comme système effectif.
- Instaurer des mécanismes effectifs de contrôle des différents pouvoirs.
- Une deuxième République fondée sur une nouvelle Constitution qui conserve les acquis, et rompt avec la dictature 1

2 • De nouveaux principes de gouvernance pour l'instauration de « l'Etat de droit »

- Garantir l'égalité et les droits du citoyen devant une justice indépendante.
- Réduire la fracture régionale par la participation politique du citoyen à travers des structures régionales et locales élues et à travers des mécanismes de communication appropriés.
- Garantir la liberté et la diversité des médias.
- Revoir la qualification et l'organisation des corps de sécurité intérieure pour garantir leur neutralité et restaurer la confiance avec les citoyens.
- Renforcer le rôle de l'armée comme pilier républicain de la défense de la nation.

3 • Approches nouvelles et pionnières en matière de politique étrangère

- Redéfinir une politique étrangère cohérente et volontariste avec les aspirations de notre peuple et son appartenance civilisationnelle, et des relations internationales visant à réaliser l'intégration maghrébine, méditerranéenne, arabe et africaine.

4 • Un nouveau modèle de développement pour une Economie Solide et Solidaire

- Nous mettrons en œuvre des mesures immédiates favorisant la relance économique, l'emploi et la gestion des actifs de l'ancien système.
- Nous redonnerons à l'Etat son rôle régulateur garantissant la cohésion sociale et la croissance durable.

- Nous stimulerons l'investissement et l'entrepreneuriat dans le cadre d'un nouveau modèle de développement.
- Nous mettrons en œuvre des mesures pratiques et efficaces pour favoriser la culture d'entreprise citoyenne.
- Nous moderniserons l'administration des impôts en simplifiant la norme fiscale.
- Nous réduirons la fracture régionale par une nouvelle gouvernance et politique territoriale.
- Nous ouvrirons davantage notre économie sur les marchés internationaux dans un nouveau cadre de partenariat.
- Nous replacerons l'agriculteur au centre de la stratégie de développement agricole.
- Nous renforcerons et pérenniserons notre tourisme.
- Nous ferons de la Tunisie un pôle de services.
- Nous créerons un nouveau cadre pour le secteur du commerce.
- Nous renforcerons nos industries pour qu'elles deviennent innovantes, compétitives et solides.
- Nous rattraperons la dynamique mondiale autour des énergies renouvelables.

5 • Un projet de société juste pour une vie digne

- Nous rétablirons la confiance en un avenir serein, à travers la lutte et la prévention contre la pauvreté et la précarité.
- Nous améliorerons le pouvoir d'achat des Tunisiens pour assurer une vie digne à tous les citoyens.
- Nous améliorerons le quotidien des Tunisiens et permettrons à l'ensemble des citoyens d'accéder au mieux vivre.
- Nous révolutionnerons le système éducatif pour lui rendre ses titres de noblesse et son rôle d'ascenseur social.

6 • Un cadre de vie harmonieux pour une société citoyenne

- Nous œuvrerons pour une meilleure gouvernance de l'administration, des services publics et des services de sécurité pour plus de sérénité dans la société.
- Nous œuvrerons pour une famille épanouie et plus unie.
- Nous rendrons la culture accessible à l'ensemble des citoyens.
- Nous ferons du Tunisien à l'étranger, un citoyen résident à l'étranger à part entière et veillerons au respect de ses droits dans le pays d'accueil.
- Nous favoriserons un cadre de vie de qualité propice à l'environnement pour un développement familial harmonieux.

Une deuxième République fondée sur une nouvelle Constitution qui conserve les acquis, et rompt avec la dictature

La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain ; sa religion est l'islam, sa langue l'arabe et son régime la République. La République Tunisienne sépare le champ politique du champ religieux et est ouverte sur les valeurs universelles

- 1 Bâtir un État dont le régime est républicain et civil fondé sur des Institutions qui reflètent la souveraineté du peuple. L'Etat préserve l'identité du peuple tunisien et garantit la liberté de croyance.
- 2 L'identité du peuple tunisien est enracinée dans ses valeurs arabo-musulmanes, et enrichie par ses différentes civilisations ; elle est fondamentalement moderne et ouverte sur les cultures du monde.
- 3 L'Etat veille à l'ancrage et au rayonnement de la langue arabe tout en promouvant l'ouverture aux langues étrangères et aux diverses cultures et civilisations.
- 4 L'Etat veille à la préservation des lieux de culte et en assure la neutralité afin d'éviter l'instrumentalisation de la politique dans le champ religieux et de la religion dans le champ politique.

Consacrer la démocratie, assurer la stabilité et garantir la séparation et l'équilibre des pouvoirs

- 5 Déterminer clairement des prérogatives de chaque pouvoir et des mécanismes de contrôle mutuel
- 6 Garantir l'indépendance de la justice

- 7 Election du Président de la République qui est le Chef de l'Etat au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Nomination du premier ministre choisi au sein de la majorité parlementaire.
- 8 Définition des prérogatives et rôles du gouvernement et du Chef de l'Etat de manière à garantir l'équilibre de leurs pouvoirs.
- 9 Définition précise du fonctionnement et de l'organisation du Parlement ainsi que de ses prérogatives en matière législative et de contrôle de l'activité gouvernementale. Le Parlement partage avec le gouvernement l'initiative des lois.

Consacrer l'intangibilité des libertés individuelles et publiques, des droits politiques ainsi que ceux liés à l'économie, à la culture et à la justice sociale

- 10 Garantir les droits et les libertés publiques et individuelles, notamment ceux relatifs à l'intégrité et à la dignité de la personne
- 11 Mettre en œuvre les principes d'égalité entre la femme et l'homme
- 12 Concrétiser les principes de justice sociale et ceux d'égalité entre individus, classes, générations, communautés et régions
- 13 Garantir comme droit fondamental celui de vivre dans un environnement sain, équilibré et durable
- 14 Consacrer le principe d'intangibilité et de non possibilité de révision des dispositions de la Constitution en relation avec la nature du régime, les libertés et droits fondamentaux



Instaurer l'Etat de droit comme système effectif

- 15 Définir les prérogatives de l'administration centrale de l'Etat et organiser sa relation avec les autorités et les institutions régionales
- 16 Consacrer le principe d'élection des autorités locales et régionales représentatives et leur conférer un pouvoir décisionnel
- 17 Garantir l'indépendance de la Cour des comptes et veiller à la diffusion publique de ses rapports
- 18 Affirmer le principe de « la loi au dessus de tous » et garantir son application à travers une justice indépendante

Instaurer des mécanismes effectifs de contrôle des différents pouvoirs

- 19 Créer une Cour Constitutionnelle pour contrôler la constitutionnalité des lois et garantir le respect des droits constitutionnels par les différents pouvoirs
- 20 Offrir la possibilité de saisie, après épuisement de toutes les voies de recours, de la Cour Constitutionnelle par toute institution ou citoyen considérant que l'un de ses droits constitutionnels a été violé
- 21 Instaurer la responsabilité du gouvernement devant le Parlement qui pourra lui adresser tout type de questions et le cas échéant voter des motions de censure
- 22 Donner au Chef de l'Etat, une fois au cours de son mandat, le pouvoir d'exercer son droit de dissolution du Parlement et d'appeler à l'organisation d'élections législatives anticipées
- 23 Instaurer des mécanismes garantissant l'autonomie, la neutralité, la transparence et l'efficacité des Institutions en charge du contrôle et de la surveillance

De nouveaux principes de gouvernance pour l'instauration de « l'Etat de droit »

Garantir l'égalité et les droits du citoyen devant une justice indépendante

- 24 Adopter le principe de l'élection des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature
- 25 Limiter la subordination des procureurs et garantir l'indépendance du juge à travers la prise en compte de critères objectifs fixés par le Conseil Supérieur de la Magistrature, relatifs à leur nomination, avancement, promotion et mutation.
- 26 Améliorer les conditions de travail des magistrats à tous les niveaux en vue d'une meilleure efficacité, adopter le principe de spécialisation des juges, améliorer la formation et créer de nouvelles spécialisations juridictionnelles
- 27 Adopter le processus de justice transitionnelle pour établir la vérité, déterminer équitablement les sanctions, indemniser les victimes, procéder aux réformes nécessaires pour éviter toute récidive puis atteindre la réconciliation nationale
- 28 Permettre à l'accusé d'être assisté par son avocat dès l'arrestation et durant toutes les phases du procès. Garantir l'immunité de l'avocat pendant la plaidoirie

Réduire la fracture régionale par la participation politique du citoyen à travers des structures régionales et locales élues et à travers des mécanismes de communication appropriés

- 29 Créer des conseils de districts, dont les membres sont élus, jouissant d'une autonomie administrative et financière financés à travers le budget de l'Etat et la fiscalité locale
- 30 Doter les structures administratives régionales des moyens et de pouvoirs leur permettant d'assumer leurs missions, assurer une coordination entre elles et définir clairement la responsabilité de leurs différents organes



- 31 Doter les conseils municipaux élus d'une plus grande autonomie administrative et financière et leur accorder le pouvoir de supervision de l'appareil administratif municipal.
- 32 Déconcentrer la Cour des comptes et le Tribunal administratif à travers la création d'antennes régionales disposant de prérogatives de contrôle.
- 33 Fournir une assistance technique aux régions et aux municipalités pour l'encadrement et la qualification de leurs ressources humaines leur permettant le lancement de leurs propres projets.

Garantir la liberté et la diversité des médias

- 34 Créer une autorité indépendante de contrôle, efficiente, de composition équilibrée, garante de médias libres et pluriels et veillant au respect de la déontologie.
- 35 Prendre en considération les spécificités sectorielles des médias, faire évoluer la législation pour prendre en compte l'évolution des technologies de la communication. Définir les méthodes et critères de sondage d'opinions et de mesure de l'audimat.
- 36 Assurer la qualification et la formation des journalistes et garantir leur droit à la confidentialité de leurs sources secrètes et à l'accès à l'information officielle.
- 37 Définir le rôle et les fonctions des médias publics et garantir leur neutralité, ainsi que l'obligation pour le gouvernement de consulter le parlement avant d'en nommer les principaux responsables. Création d'une chaîne parlementaire transmettant en direct les débats des assemblées pour en garantir la transparence.

Moderniser l'administration et améliorer la compétence des ressources humaines pour mieux servir le citoyen

- 38 Adopter la séance continue sur 5 jours pour les horaires administratifs, et choisir un jour fixe pour une séance nocturne dans les services administratifs ouverts au public
- 39 Adopter des mécanismes et critères, objectifs et scientifiques, d'évaluation du rendement du fonctionnaire en relation avec son parcours professionnel. Généraliser l'utilisation des nouvelles technologies dans les structures et organismes de l'administration
- 40 Garantir la neutralité de l'administration et développer son efficacité. Encourager l'esprit d'initiative et le sens de responsabilité des fonctionnaires en adoptant le principe du management par objectif
- 41 Garantir la transparence à toutes les étapes des concours administratifs, depuis l'établissement des conditions d'accès jusqu'à la publication des résultats

Revoir la qualification et l'organisation des corps de sécurité intérieure pour garantir leur neutralité et restaurer la confiance avec les citoyens

- 42 Subordonner la mission du ministère de l'intérieur au strict respect de la constitution et de la déclaration des droits de l'homme.
- 43 Réorganiser les services du ministère de l'Intérieur et réviser leurs mécanismes de communication interne et la politique des grades.
- 44 Adapter le système de formation des agents de la sécurité intérieure aux exigences des droits de l'homme et à la nécessité d'une organisation de la sûreté au service de la nation et du citoyen.

Renforcer le rôle de l'armée comme pilier républicain de la défense de la nation

- 45 Réorganiser les services du ministère de la Défense de façon à garantir la neutralité de l'institution militaire et à renforcer son rôle dans la protection et l'indépendance de la nation dans le cadre d'un Etat démocratique.

Approches nouvelles et pionnières en matière de politique étrangère

Redéfinir une politique étrangère volontariste cohérente avec les aspirations de notre peuple et son appartenance civilisationnelle, et des relations internationales visant à réaliser l'intégration maghrébine, méditerranéenne, arabe et africaine

- 46 Établir les nouvelles bases de la construction maghrébine et refonder les relations par la création d'un parlement maghrébin élu au suffrage direct par les populations maghrébines.
- 47 Valoriser les acquis de la Révolution pour le développement de la pensée démocratique, l'encouragement des causes de libération dans le monde arabe et la création d'une Union Arabe Démocratique. Soutenir le peuple palestinien et appuyer sa juste cause à tous les niveaux.
- 48 Développer les relations entre les nations arabes et africaines dans le cadre d'une stratégie visant à servir leurs intérêts communs.
- 49 Réviser les accords d'association avec l'union européenne pour concrétiser un co-développement cohérent et équitable. Etendre la réflexion commune sur un projet d'un partenariat arabo-européen équilibré.
- 50 S'attacher à l'indépendance dans les relations internationales. Renforcer nos relations avec les pays émergents ainsi que le rôle de la Tunisie dans les organisations internationales pour veiller notamment au respect du principe de non alignement.

Un nouveau modèle de développement pour une Economie Solide et Solidaire

La concrétisation d'un travail décent et le bien-être de tous passent par un nouveau modèle de développement basé sur des relations sociales évoluées qui stimulent le progrès scientifique et l'innovation, la production, la croissance économique et la compétitivité.

La coopération et l'harmonie entre toutes les parties prenantes sont des conditions préalables pour parvenir à une croissance rapide qui ne sera pérenne qu'avec une répartition juste et équitable des fruits de la croissance, la garantie de la dignité du travailleur et la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Nous mettrons en œuvre des mesures immédiates favorisant la relance économique, l'emploi et la gestion des actifs de l'ancien système.

- 51 Nous oeuvrerons à rétablir la confiance des acteurs économiques par l'assainissement du climat social et sécuritaire. Nous ferons en sorte que les entreprises saines actuellement affaiblies puissent être rapidement soutenues, notamment par les institutions financières, afin qu'elles retrouvent leurs niveaux de productivité et de croissance.
- 52 Nous créerons 100 000 emplois valorisants dans les services publics, dans le cadre de projets nationaux à caractère social renforcés par des ressources humaines nécessaires, notamment dans les secteurs de services au sein des collectivités locales en donnant la priorité aux chômeurs de longue durée.
- 53 Nous renforcerons l'intermédiation de l'emploi dans les zones défavorisées (bureaux de l'emploi, tissu associatif, privé), des mécanismes de recyclage et de reconversion pour réduire les périodes de réinsertion. Nous allons instaurer un cadre juridique pour inciter davantage les entreprises à accueillir et encadrer les stagiaires.
- 54 Nous mettrons en place des mesures urgentes pour récupérer toutes les entreprises et actifs détenus par les proches de l'ancien système et confier leur gestion à une institution régie par un cadre juridique adapté afin de lui conférer transparence et efficacité.

Nous redonnerons à l'Etat son rôle régulateur garantissant la cohésion sociale et la croissance durable

- 55 En affirmant son rôle de régulateur et de stratège, notamment dans le développement des infrastructures nationales et les secteurs stratégiques. Et en tant que garant des services publics et de la justice sociale, l'Etat aura également pour rôle de stimuler l'investissement et la compétitivité du secteur privé et de favoriser par le dialogue une véritable implication des partenaires sociaux dans le cadre d'un nouveau partenariat gagnant – gagnant.

Nous stimulerons l'investissement et l'entrepreneuriat dans le cadre d'un nouveau modèle de développement

- 56 Nous stimulerons l'investissement par le développement des principales incitations à l'investissement, notamment, le climat d'investissement, la qualité des institutions, la lutte contre la corruption, les infrastructures, la qualité et la disponibilité des ressources humaines. Nous proposons de réduire le taux général d'imposition des entreprises de 30 à 25% et de renforcer les avantages fiscaux accordés aux entreprises réinvestissant leurs profits, et créer des nouveaux mécanismes d'incitation à celles investissant dans la R&D et l'innovation, celles créant des emplois pour les diplômés de l'enseignement supérieur et celles investissant dans les régions prioritaires.
- 57 Dans un souci de transparence et d'efficacité, nous lancerons rapidement un programme d'assainissement financier et organisationnel du secteur bancaire. Cette mise à niveau selon les normes internationales permettra aux banques de mieux jouer leur rôle dans le développement des PME et PMI. Nous favoriserons les rapprochements bancaires pour améliorer la productivité de ce secteur et réduire les coûts de financement actuellement en vigueur.
- 58 Nous accorderons une grande priorité à la mise en place des systèmes pour garantir les crédits nécessaires aux entreprises et inciterons les sociétés de capital risque à jouer pleinement leur rôle dans le financement. Nous éliminerons l'impact du paiement des avances d'impôt sur la trésorerie des entreprises.
- 59 Nous mettrons en place rapidement un système efficace de soutien et de garantie de l'état au service des jeunes entrepreneurs. Nous orienterons les capacités de financement des banques vers les investissements et entrepreneurs innovants et productifs plutôt que les investissements spéculatifs. Nous moderniserons la réglementation pour faciliter l'internationalisation de nos entreprises. Nous développerons le micro-crédit pour que l'entrepreneuriat soit accessible au plus grand nombre.





Nous mettrons en œuvre des mesures pratiques et efficaces pour favoriser la culture d'entreprise citoyenne

- 60** Par un « pacte social » à initier entre les différents partenaires sociaux, nous allons œuvrer pour le développement d'entreprises citoyennes à travers un dialogue social gagnant-gagnant. Nous ferons évoluer le cadre juridique du travail en intégrant les partenaires sociaux dans la révision des conventions collectives.

Nous moderniserons l'administration des impôts et nous simplifierons la norme fiscale

- 61** Nous développerons les moyens des services fiscaux et nous garantirons un système fiscalité juste et équitable permettant de garantir à la fois la cohésion sociale et le développement économique. Nous mettrons rapidement en place toutes les conditions nécessaires pour améliorer le recouvrement de l'impôt et réduire l'évasion fiscale.

Nous réduisons la fracture régionale et favoriserons un développement économique de la Tunisie équilibré

- 62** Nous désenclaverons les zones de l'intérieur à travers un découpage horizontal du territoire en 5 grandes régions. Les économies de ces nouvelles zones seront plus équilibrées et toutes basées sur les services, le tourisme, l'agriculture et l'industrie, avec des tailles et des populations voisines et une complémentarité entre les secteurs. Pour permettre un développement cohérent au sein des régions, celles-ci seront autonomes et bénéficieront d'un programme national d'infrastructure et de logistique adapté.

Nous ouvrons davantage notre économie sur les marchés internationaux

- 63** Nous créerons toutes les conditions nécessaires pour que notre économie soit davantage ouverte sur l'International tout en renforçant nos relations avec nos partenaires européens. Nous accorderons une grande priorité au développement de nos relations économiques et partenariales avec les pays maghrébins, arabes et africains et ceux à forte croissance.

Nous replacerons l'agriculteur au centre de la stratégie de développement agricole

- 64** Nous favoriserons un développement rural intégré. Nous renforcerons la position de l'agriculteur en réduisant le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Nous inciterons les agriculteurs à la recherche de synergies pour leur permettre d'améliorer leur rentabilité. Nous faciliterons l'accès au financement que nous adapterons à la réalité des cycles agricoles. Nous mettrons en place des mécanismes permettant le rééchelonnement de la dette des agriculteurs et d'effacer la dette des petits agriculteurs en difficulté à concurrence de 4000 DT.

- 65** Nous accorderons une grande priorité à la régularisation de la situation foncière des terrains agricoles et inciterons à contrecarrer le morcellement des terres. Nous mettrons en place une stratégie nationale pour la préservation de l'eau et du sol

Nous renforcerons et pérennisons notre tourisme

- 66** Nous inciterons à la rénovation des hôtels et ferons procéder à un Audit de la dette pour que les unités hôtelières encore économiquement viables puissent être rapidement mises à niveau. Nous encouragerons la création de produits touristiques de qualité et plus diversifiés. Nous renforcerons la promotion et la commercialisation de nos produits touristiques notamment par la mise en place des systèmes de ventes les plus modernes. Nous mettrons en œuvre une politique de formation efficiente des différents métiers du tourisme, notamment celles des guides touristiques. Nous accélérerons l'ouverture du ciel pour plus d'autonomie de notre tourisme par rapport aux TO.

Nous ferons de la Tunisie un pôle de services

- 67** Nous créerons toutes les conditions ainsi que le cadre juridique nécessaires pour que la Tunisie devienne une plateforme régionale de service, notamment, dans les secteurs des technologies de l'information, de la santé et de la logistique. Nous nous préparons à plus long terme pour devenir une plateforme financière.

Nous créons un nouveau cadre pour le secteur du commerce

- 68** Nous réviserons la réglementation du secteur de commerce pour un meilleur équilibre entre les petits commerçants et les grands distributeurs.

Nous ferons que nos industries soient innovantes, compétitives et solides

- 69** Nous favoriserons le développement de zones spécialisées de grande taille permettant une véritable intégration sectorielle et doterons nos zones portuaires des moyens nécessaires pour améliorer la logistique industrielle. Nous inciterons les entreprises à investir dans la R&D et l'innovation, et favoriserons les partenariats internationaux et le développement au Maghreb et en Afrique.

Nous rattrapons la dynamique mondiale autour des énergies renouvelables

- 70** Nous voulons faire des énergies renouvelables un moteur de notre croissance et de notre développement. Nous implanterons au niveau rural et urbain des projets écologiques adaptés et durables.



Un projet de société juste pour une Vie Digne

Nous rétablirons la confiance en un avenir serein, à travers la lutte et la prévention contre la pauvreté et la précarité

- 71 Pour aider plus de 1,2 million de Tunisiens à sortir de la précarité, nous lancerons un plan national assurant aux plus démunis des programmes adaptés de réinsertion ainsi qu'un accès équitable au logement, au transport et aux soins.
- 72 Nous mètrons en place une contribution de solidarité (CDS) que nous financerons à travers l'imposition des transferts des dividendes, le relèvement de l'imposition des plus values immobilières et d'autres taxes sur les activités agréées (grande distribution, opérateurs télécom, concessions automobiles, banques et assurances).
- 73 Nous créerons progressivement une caisse d'assurance chômage.
- 74 Nous réorganiserons les marchés informels et faciliterons l'intégration de plus de 1,4 million de travailleurs du secteur informel en leur octroyant des cartes professionnelles et de prévoyance sociale. Nous régulerons progressivement ces marchés pour les intégrer complètement dans l'économie réelle.

Nous améliorerons le pouvoir d'achat des Tunisiens pour assurer une vie digne à tous les citoyens

- 75 Nous réviserons la définition et la composition des indices des prix et revaloriserons sur cette base les salaires, particulièrement le SMIG, le SMAG et les bas salaires.
- 76 Nous réviserons le barème de l'impôt sur le revenu en élargissant l'exonération fiscale aux revenus annuels inférieurs à 3500 dinars et créerons des nouveaux paliers pour les tranches les plus élevées.

Nous améliorerons le quotidien des Tunisiens et permettrons à l'ensemble des citoyens d'accéder au mieux vivre.

- 77 Nous lancerons une politique privilégiant le transport en commun permettant d'améliorer l'accessibilité, la qualité et le temps de déplacement des Tunisiens en réorganisant les circuits pour désenclaver les zones à forte densité. Ceux vivant dans la précarité bénéficieront de tarifs avantageux.
- 78 Nous mettrons en place une grande politique du logement social financée par l'Etat et les régions afin d'assurer à tous les Tunisiens un habitat digne. La priorité ira aux Tunisiens vivant dans la précarité. Une loi *ad-hoc* devra également être promulguée concrétisant la régularisation de l'habitat spontané, dans le cadre d'un plan d'aménagement.
- 79 Nous allons créer un Ministère de la Santé et de la Prévoyance sociale qui aura pour mission d'assurer une politique de couverture de soins équitable et efficace permettant des prestations adaptées et de qualité pour tous les citoyens.
- 80 Nous veillerons à assurer l'accessibilité de tous les Tunisiens aux soins en implantant équitablement sur l'ensemble du territoire des établissements qui soient en mesure de traiter l'essentiel des pathologies. Nous engagerons par ailleurs des réformes aboutissant à une meilleure organisation du financement de la santé. La Contribution de Solidarité (CDS) permettra le financement de cette mesure.

Nous révolutionnerons le système éducatif pour lui rendre ses titres de noblesse et son rôle d'ascenseur social

- 81 Nous souhaitons faire émerger une jeunesse citoyenne, autonome et créative en garantissant à tous les enfants tunisiens un enseignement de base obligatoire, de qualité et gratuit incluant l'année préparatoire. Nous mettrons en place des activités de soutien scolaire dédiées aux élèves en difficulté.
- 82 Nous mettrons en œuvre des réformes structurelles du système éducatif. Ceci passera par la redéfinition des objectifs pédagogiques, de la méthodologie d'enseignement et des programmes. Cette réforme sera mise en place grâce à un travail collégial impliquant l'ensemble des acteurs de l'éducation et les autres parties prenantes.
- 83 Nous restructurerons l'enseignement secondaire autour de deux principales filières : l'enseignement général et l'enseignement technologique, reliées par des passerelles. L'enseignement technologique sera basé sur les filières à forte employabilité. Il permettra d'accéder à différents niveaux de qualifications diplômantes pouvant aussi conduire à l'enseignement supérieur.



- 84 Nous mettrons en œuvre un observatoire national indépendant, permettant une évaluation et une approche prospective de l'enseignement en adéquation avec le marché du travail et les métiers de l'avenir et qui garantit également la qualité de l'enseignement à tous les cycles.
- 85 Nous donnerons une grande priorité à limiter l'abandon scolaire à travers la mise en place de structures de soutien social, en apportant l'accompagnement supplémentaire dans les « zones d'éducation prioritaires » et en créant des incitations spécifiques pour les enseignants de ces zones.
- 86 Nous lancerons une première mission évaluative sur l'efficacité de la réforme LMD dans les universités et prendrons de concert avec des acteurs concernés les mesures correctives nécessaires. Par la suite et afin d'augmenter l'égalité des chances des jeunes dans le choix et l'accès aux métiers, nous redéfinirons progressivement un nouveau système d'orientation universitaire permettant de mieux adapter les vœux de l'étudiant à ses capacités et aux possibilités d'employabilité.
- 87 Nous mettrons en place un programme ambitieux donnant aux institutions universitaires leur autonomie, en terme de gestion et de relation avec l'environnement économique et social, notamment le monde de l'entreprise, pour les impliquer davantage quant à leur objectif d'employabilité et de connaissance de l'environnement économique et social. La réforme de l'université inclura aussi la réforme de la recherche universitaire pour plus d'autonomie et d'efficacité par l'adoption d'un agenda national fixant les priorités et les attentes du pays notamment par une responsabilisation des centres de recherche.

Un cadre de vie harmonieux pour une société citoyenne

Nous œuvrerons pour une meilleure gouvernance de l'administration, des services publics et des services de sécurité pour plus de sérénité dans la société

- 88 Nous lutterons contre l'enrichissement illicite. Nous créerons des commissions d'audit sur la propagation de la corruption dans chaque administration ou organisme public pour identifier l'origine propre du mal et l'éradiquer. Nous confierons à des juges indépendants et connus pour leur sérieux, ces affaires de corruption.

- 89 Nous adopterons la semaine des 40 heures en cinq jours pour un vrai repos de deux jours continus.
- 90 Nous créerons un service de police de proximité agissant de manière préventive pour encadrer la population et lui rendre la confiance et doter les autres corps des moyens nécessaires à la réussite de leur mission en termes d'effectifs, d'équipements et de conditions de travail.

Nous œuvrerons pour une famille épanouie et plus unie

- 91 Nous prolongerons le congé parental et inciterons les entreprises à créer des structures internes de garde d'enfants pour permettre la proximité des parents et de leurs jeunes enfants.
- 92 Nous réhabiliterons les maisons de jeunes, inciterons le privé à la création de lieux de loisirs adaptés aux enfants et diversifier les activités extra-scolaires en multipliant les clubs de sport, de culture, et média-jeunes.
- 93 Nous œuvrerons à prévenir la délinquance à travers un cadre de suivi des mineurs. Nous œuvrerons également pour le renforcement de la loi de protection des mineurs (mendicité mafieuse, délinquance, tabac et autres stupéfiants, prostitution)
- 94 Pour lutter contre les violences sexistes nous promulguerons une loi générale se fondant sur la déclaration des Nations-Unies relative à cette question et introduisant, notamment, la reconnaissance du viol conjugal et la criminalisation du harcèlement sexuel.

Nous rendons la culture accessible à l'ensemble des citoyens

- 95 Nous valoriserons les régions par la culture du terroir. Nous veillerons à ancrer la culture au centre de développement de l'homme. Nous généraliserons les espaces de création et de formation culturelle et les bibliothèques dans toutes les agglomérations.
- 96 Nous encouragerons l'investissement privé dans la culture à travers des exonérations fiscales, par la création et le financement des fondations, et par la création d'une agence de promotion des investissements culturels.

Nous ferons du Tunisien à l'étranger, un citoyen résident à l'étranger à part entière et veillerons au respect de ses droits dans le pays d'accueil

- 97 Nous œuvrerons pour que chaque Tunisien soit citoyen chez lui et porte-drapeau de son pays à l'étranger. Ainsi nous améliorerons les conditions d'accueil de nos concitoyens, notamment dans les ports. Nous développerons les infrastructures culturelles à l'étranger en coopération avec les pays maghrébins et les missions diplomatiques locales.
- 98 Nous réformerons le Bureau du Tunisien à l'Etranger pour en faire une véritable structure d'accueil avec ses différentes composantes (emploi, sociétés, procédures, etc...).

Nous favoriserons un cadre de vie de qualité propice à l'environnement pour un développement familial harmonieux

- 99 Nous développerons la part des énergies renouvelables grâce à un montage de mécanismes de financement dédiés à l'efficacité énergétique
- 100 Nous ferons une priorité de l'esthétique urbaine dans les quartiers populaires une Priorité. Nous veillerons à intensifier les espaces verts et les aires de loisirs, à désenclaver les quartiers populaires et à les rendre plus humains. Nous développerons également des zones vertes autour des centres urbains visant à limiter l'expansion péri-urbaine et à favoriser le développement durable des villes

Pour réagir et débattre les propositions du programme **Ettakatol** et se tenir informé des réunions et tables rondes qui auront lieu dans toute la Tunisie pour discuter de nos propositions rendez-vous sur :

للمحاوره و النقاش حول مقترحات برنامج التكتل و الاستفسار عن الاجتماعات و الملتقيات التي سيعقدها الحزب في جميع المدن التونسية حول مقترحات البرنامج التحقوا بنا عبر الموقع :

www.ettakatol.org